



Entreprise radié et injonction de payer !!!

Par **valdathena**, le **30/10/2010** à **12:18**

Bonjour,

je m'attends à recevoir dans les jours qui viennent une injonction de payer suite à un procès en appel , ma question est : ladite société à bénéficié d'une dissolution anticipé en mars 2009 , le liquidateur n'était autre que le gérant de ladite société une radiation d'office à été prononcé en juillet 2009 pour absence de clôture sans demande de prorogation par le liquidateur .

donc cette injonction devrai émané de cette société et de son liquidateur , mais ils non plus d'existence légal , puis-je de ce faite faire opposition à cette injonction et espérer qu'elle soit frappé de caducité par le tribunal ?

merci d'avance pour vos réponse .

je tiens à préciser que l'ors de l'appel ladite société et son liquidateur était représenté !!! alors que déjà la radiation d'office avait été prononcé depuis plus d'un an ?